



BÉNÉFICIAIRES
D'UNE AIDE
**APA
PCH**
ET PROCHES
AIDANTS

Vous employez un salarié à votre domicile ?

BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET GRATUIT !

La FEPEM **vous informe et vous aide**
dans vos démarches :

- ▣ Rédaction ou modification du contrat de travail
- ▣ Déclaration et rémunération du salarié avec le CESU
- ▣ Gestion au quotidien (congrés, maladie, absences, etc.)
- ▣ Rupture de la relation de travail

rFepem

Particuliers. Employeurs.
Citoyens.

**> Consultez nos conseillers et juristes experts
pour sécuriser votre relation d'emploi !**

09 70 51 41 41 (Appel non surtaxé)

Du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h

Demandez à être rappelé par un conseiller : <https://cnsa.fepem.org/>



La FEPEM est la fédération experte de l'emploi à domicile. Elle informe, accompagne et défend les intérêts de 3,4 millions de particuliers employeurs, dont elle est le porte-parole auprès des pouvoirs publics.

Avec le soutien de la

